

Critère **impératifs** - Les équipes respectent :

2.2-02 : les bonnes pratiques de **prescription** des médicaments

2.3-14 : les bonnes pratiques d'isolement et de **contention** (santé mentale)

Pour la **CONTENTION** la **prescription** est une obligation !

mécanique : barrière de lit, attache taille ...

chimique : médicaments sédatifs ...

Réflexion : utilisation en dernier recours, après évaluation du bénéfice/risque en équipe pluridisciplinaire

Justification : alternatives thérapeutiques essayées précédemment et tracées

Prescription : du matériel nécessaire, durée prévisible, risques à prévenir et surveillance ("protocole contention")

Information au patient, à l'aidant ou à la famille, **tracée** dans le DP

Surveillance par l'équipe **tracée** dans le DP (paramètres physiques, zones d'attaches, tolérance ...)

Réévaluation quotidienne **tracée** dans le DP (maintien ou levée)